

Par ses dépêches des 7 et 19 mars (1), il a informé le Roi de l'état des affaires, en ce qui concernait le siège de Harlem, le secours de Walcheren et les mouvements de l'Allemagne : il va l'instruire de ce qui s'est passé depuis. — Il commence par faire observer que la pénurie où il se trouve l'a réduit à l'impossibilité de renforcer l'armée de Hollande, et même de mettre en délibération s'il conviendrait de lever le siège de Harlem, pour faire une autre entreprise. — Les rebelles, connaissant la faiblesse de l'armée royale et les pertes qu'elle a subies (2), vinrent, le 18 mars (3), avec 25 navires tirés d'Enckhuizen, occuper la digue entre Utrecht et Amsterdam, dans l'intention de s'y fortifier : ils voulaient ainsi affamer le camp, en même temps qu'ils auraient percé la digue, pour donner à leurs navires le moyen d'arriver à la mer de Leymuiden (4) et submerger le plat pays. — Aussitôt que don Fadrique en reçut avis, il envoya en toute diligence le comte de Boussu à Amsterdam. — Les marins de la flotte étaient à demi mutinés et de très-mauvaise volonté, à cause du manque d'argent et de vivres : néanmoins, le comte parvint à mettre à la voile avec 50 navires, lorsque déjà les rebelles avaient ouvert une tranchée le long de la digue, et trois autres au travers. — Sept navires, parmi lesquels étaient cinq galères, venaient d'être envoyés par les rebelles, pour reconnaître Amsterdam : la flotte royale en prit cinq. — Boussu, ayant poursuivi sa route, se convainquit de l'impossibilité d'attaquer les 18 autres navires, parce qu'ils étaient près de la digue, où l'ennemi avait placé de l'artillerie. — Don Fadrique, à qui il donna avis de ce qui se passait, lui envoya un renfort de 600 arquebusiers espagnols et wallons, dont il mit la moitié sur les vaisseaux qu'il avait enlevés aux rebelles. — L'autre moitié, avec les garnisons de Muiden (5), Naarden et Amsterdam, attaqua l'ennemi qui

(1) Je n'ai pas trouvé de lettre du 19 mars : peut-être le duc veut-il parler de celle du 18 mars, n° 1215.

(2) *Conosciendo la flaqueza y disminucion grande con que está el ejército de V. M....*

(3) Le copiste paraît avoir écrit ici le 18 pour le 15. (Voy., ci-après, la lettre du comte de Boussu.)

(4) Le texte porte : *al mar Yelmude*. Je crois que c'est le lac de Harlem que le rédacteur de la lettre a eu en vue par ces expressions.

(5) Le texte porte : *Las guarniciones de Yelmude, etc.* Mais il est évident qu'il s'agit ici de la ville de Muiden : Leymuiden n'est qu'un village, qui n'avait pas de garnison.

C'est une des grandes difficultés de la traduction des textes espagnols, que la manière dont les noms des personnes et des lieux y sont défigurés.

occupait la digue. Alors parut la flotte d'Enckhuizen, composée de 52 voiles. — Boussu, sachant qu'elle était peu pourvue de gens (1), et ayant le vent en sa faveur, mit à la voile pour la combattre, après avoir laissé l'un de ses meilleurs vaisseaux en observation devant la digue. — Les rebelles s'enfuirent à son approche, et rentrèrent à Enckhuizen, laissant en son pouvoir un de leurs navires. — Cependant ceux qui étaient sur la digue se défendaient avec ardeur; ils avaient même repoussé une fois les troupes royales; mais, au retour de Boussu, et au moyen de certains ponts qu'on s'ingénia à établir sur les vaisseaux (2), les arquebusiers furent placés de manière à les forcer d'abandonner leurs retranchements, et à se jeter dans leurs navires, où plus de 1,200 d'entre eux furent tués. — On leur prit les 20 autres bâtiments. — On sut de quelques prisonniers qu'ils s'étaient flattés que la flotte royale ne mettrait pas à la voile, faute de paiement, et que le prince d'Orange avait promis à ceux de Harlem de les secourir, ou de faire lever le siège de leur ville dans le terme de quinze jours. — Le duc a grandement remercié Boussu de ce fait d'armes (3). —

(1) *No venia muy garnecida de gente.*

(2) *Y con ciertos ingenios que se hicieron de tablones sobre los navios.....*

(3) Nos papiers d'État renferment une lettre autographe du comte de Boussu au duc d'Albe, qui contient beaucoup plus de détails sur les événements dont il est ici question; je vais en donner le texte, avec la réponse du duc:

« Monseigneur, je tiens que Vostre Excellence aurat esté advertie comme, le 13^e de ce moes, les rebelles avioient jettez environ 1,200 hommes en la dicque qui est entre Muyden et Amsterdam, où, à leur arrivée, favorisez de deux tranchées, rompirent deux escluses qu'il avoet en ladicte dicque; et, oers bien que les enseignes qui estiont en ceste ville, sortarent aussitost qu'il eurent advertissement, si est ce qu'il ne peurent venir tant en temps que jà, comme ay dict, ne les trouvarent fort bien tranchéez. Et aiant eu sest advertissement au camp, me troviz vers le seigneur don Faderique, pour luy en faire relation, ensamble luy dire l'importance du lieu et le piet qui se devoet prendre pour le remédier, selon mon jugement. Et aiant ledict seigneur don Faderique trouvé le tout bon, partiz, au mesme instant, vers ceste ville, où, arrivant à 4 heures du soer, troviz qu'il teniont pour impossible les déchasser de là, tenant le lieu si avantageux comme il l'aviont, et qu'il estiont pourvez de navires armées, et attendiont d'heure à aultre renfort, et que de nostre costé, oers qu'eussions navires, pour le mauveis payement et avoer faulte de toute municions, n'en pouvions faire estat. Et, en ceste extrémité, comme convenoet se résoudre brièvement, feiz joindre tous les capiteines des navires, et priay à ceux des plus grandes aider de gens pour furnir noz jachtes, et que leurs personnes se missent chasqung en ung waterschip, et les furnissent de la meilleure artillerie qu'il aviont, et que davantaige, selon

Boussu, d'après les ordres de don Fadrique, rompit ensuite la digue qui est entre Amsterdam et la mer de Harlem, pour combattre avec ses navires la flotte que les rebelles avaient dans le canal de Harlem. Lorsqu'il arriva dans ladite mer, où il fallait rompre une autre digue pour entrer dans le canal, don Fadrique, avec 2,000 arquebusiers, vint à cette digue, dans le but d'appuyer ceux qui seraient chargés de la rupture. La flotte des rebelles accourut aussitôt; mais toutes ses décharges d'artillerie n'aboutirent qu'à tuer un soldat et à en

le nombre de gens que chascun d'eulx pourroet furnir, armassent encoires aultres des waterschepen, ausquelles miz pour chiefz dix ou douze gentilhommes, tant de ma meison que de ma sieulte, mais qu'il failloet que le tout fust prest pour lendemein le matin, qui estoet le 14^e; et se donnarent tous si bonne magne, que lendemein, à douze heures, sortiz avec 18 waterschepen et six jachtes, aiant miz en icelles ma compagnie entière et l'arquebuserie de troes aultres, et deux cens Walons, et pourvez les deux galères d'environ ^{mm} soldats espagnols qui se trouvaient en ceste ville. Et allasmes tout droict la part où estiont les ennemiz, lesquelz se vindrent présenter, avec troes jachtes et quatre galères, en ung destroict où nous failloet passer; et s'abordant à eulx noz waterschepen, après nous avoer donné quelques coupz d'artillerie, se pensarent retirer, mais furent poursuiviz si vivement, que tous les basteaulx qui vindrent pour nous faire teste, qui avec les susdites galères et bootz estiont en nombre de ^{xm}, n'en est eschappé que deux galères, et la pluspart des gens fust tué. Et, après leur avoer donné quelque temps la chasse, vins getter ancre à l'endroict des ennemiz, lesquelz par terre avoer fait serrer de deux costez. Et estant venu ces nouvelles à Enkuisen, Horn, Munikendam et Edam, et sachant que tenoer serré ceulx qui estiont sur la dicque, sicomme oiseaulx en cage, se résouldrent attenter et mettre en ordre tous les basteaulx qu'il peurent joindre, pour me venir acommettre; et se donnarent si gran presse que, le 17^e, vindrent avec cinquante et troes voeles, pour me venir acommettre; mais, comme jà avoer armé les bootz et galères qu'avoer gagné, et estoiez renforcé de deux cens soldatz que le seigneur don Faderique m'avoet envoyé, conduitz des capiteines Erasso et Juan de Castilla, estoiez bastant à investir contre aultres autant: aussi, oers qu'il venioient bien braves, et que, du commencement, nous entre-saluâmes à coupz d'artillerie, incontinent qu'eulx gagné le vent et que tourniz voele, à intention d'afferrer, eulx tournarent et sans jameis faire testé; leur donnasmes la chasse plus de deux lieux de loing, sans que les puissions rateindre, parce qu'il avioient le vent et la marée à leur advantaige: aussi ne vouluz permettre plus longhe poursieulte, tant pour ce que la nuict approchoet, comme pour ce que ne nous eschappassent ceulx de la dicque, lesquelz avioient encoires une galère et treize aultres voeles auprès d'eulx, et jà en ordre, pensant, à la faveur des aultres, pouvoer fuir; mais y avoer leissé si bonne garde, qu'il ne s'osarent aventurer. Et, après avoer ainsi déchassé les ennemiz, prins résolution, avec les capiteines qui estiont avec moy, pour ne détenir longtempz l'infanterie es bateaulx, et pour ne doner moien aux ennemiz se renforcer, faire recognoestre des deux costez,

blessier un autre. Quand elle vit que les navires de Boussu commençaient à passer, elle se retira vers Leyde, poursuivie par la flotte royale, qui lui causa quelques dommages, mais qui fut toutefois obligée de s'arrêter, l'ennemi ayant, à l'entrée d'un canal où il s'était retiré, enfoncé des pieux dans l'eau, qui ne laissaient le passage qu'à un seul navire à la fois.—Boussu retourna vers le lieu où étaient restés les soldats, et l'on y commença aussitôt la construction d'un fort qui est maintenant en état de défense, avec une garnison de 300 hommes

par terre, si par là on les pourroit faire aulqung dommaige; mais s'estiont réparez de sorte que, si se n'estoet à la sappe, on ne les pouvoet endommaiger. Et, pour cest effect, le capiteine Erasso, avec cinquante harquebousiers espagnolz, passit hier du costé de Muyde, où y avoet l'enseigne de Warmelo et l'une des miennes, pour, à la sappe, leur aller gagner la première trenchée; et, du costé d'Amsterdam, envoiey le sergant de Juan de Castilla, avec 25 soldatz, pour, avec les Walons qui estiont là, et quelque sept ou huit aultres soldatz espagnolz, qui jà aviont là travaillé quatre jours, parachever l'œuvre commencée; étant intencionnés cejourd'huy arre-mettre par le mitant de la dicque, par ung pon que aulqungs charpentiers dedans aviont faict sur ung basteau, avec le reste de l'infanterie espagnolle et walonne, et aulqunes piques allemandes. Et, sans doute, l'engien qu'aviont faict les charpentiers estoet si bien faict, que indubitablement, sans perte d'ung homme, les eussions déchassé de leur trenchées : mais les ennemiz, désespérez de secours, et pressez de faim, se résouldrent, ceste nuict, avec le vent propre qu'il aviont, se jetter en leurs navires, et passer au travers de la garde qu'avoez miz sur eulx, qui estoet de quatre galères et de six waterschepen, furniz de l'infanterie espagnolle. Mais comme, au mesme instant, qui faisoient voele, le capiteine Erasso, avec les Allemans, d'ung costé, et le sergant de Juan de Castilla, de l'autre, avec les Walons, fust cause que plus de deux cens, pensant retourner à l'armé, demourirent en terre : car les navires s'esloignarent incontinent. Et, à cause qu'il faisoet peu de vent, et que leur navires estiont plus légieres que les nostres, ne nous peusmes attacher à eulx, si est que, comme il donniont en terre, et se jettiont tout outre bort, les suivions de si près que, avant pouvoer sortir tout de leur navires, s'en tuioint beaucoup. Et aussi après, aiant jetté quelques harquebousiers en terre, leur donnarent la chasse jusques près de Munikendam, et en tuarent plus de cent en chemin; et tout le reste s'en vont désarmez. De ceulx qui estiont demourez sur la dicque n'est eschappé homme vivant, si ne sont quatre prisonniers, et la galère et treize aultres basteaulx des ennemiz sont en noz mains : de sorte que avons regagné le paz que nous aviont prins les ennemiz, qui est de plus grande importance que se sçaurroet croere, pour le lieu où est présentement le camp. Je suis icy retourné ce soer, et ay renvoié les Espagnolz et Walons au camp, et ferey remettre l'artillerie ès navires grandes, jusques à ce que on leur donne moien se mettre en mer. Et certes, Vostre Excellence ne pourroet penser comme tous ont esté volontaires en ceste journée, et démonstrent assez par là que le retardement de ceste armée ne provient sinon par estre tous nécessaireulx et espuisez. Partant, suis

et une excellente artillerie de bronze et de fer. — On a érigé deux autres forts, défendus par 20 hommes chacun, afin d'assurer les communications entre le camp et le fort principal, qui est à 3,000 pas de la ville. — Au moyen de ces forts et de la flotte, l'entrée des vivres est désormais devenue impossible; aussi le duc espère-t-il la réduction de la place dans un bref délai. — Le 2 avril, les ennemis firent une nouvelle tentative : on leur coula à fond deux galères, et on leur tua une grande quantité de monde. — Le 25 mars au matin, les rebelles firent une sortie par le quartier des Wallons, qui les forcèrent de rentrer, l'épée dans les reins. L'après-dinée, ils revinrent à la charge, et cette fois par terre et par eau. Ceux qui étaient sortis par terre attaquèrent le quartier du baron de Licques : ceux que portaient des barques assaillirent les régiments de Fransberg et d'Ebersteyn. Ces derniers, quoique leur logement fût assez fort pour se défendre contre le monde entier (1), s'enfuirent, abandonnant au pouvoir de l'ennemi leurs drapeaux et quatre petites pièces d'artillerie (2) qui servaient à la défense de leurs retranchements. L'ennemi les poursuivit, tua quelques malades qu'il y avait dans le quartier, et une trentaine des fuyards : il rentra ensuite dans la ville, après avoir mis le feu au quartier. — Don Fadrique, accouru avec quelques arquebusiers espagnols au secours des Allemands, eut beaucoup de peine à les persuader de reprendre leurs positions : il n'y parvint qu'en laissant

obligé supplier Votre Excellence les avoer pour recommandé, et leur donner moien de se remédier. Qui sera l'endroit, monseigneur, où supplirey le Créateur donner à Votre Excellence longue et heureuse vie. D'Amsterdam, ce 19^e de mars 1573. De Votre Excellence très-humble et obéissant serviteur, MAXIMILIEN DE BOUSSU. »

Le duc d'Albe répondit à Boussu le 23 mars :

« Monsieur le conte, j'ay, par vostre lettre du xix^e du présent, entendu la deffaicte qu'avez exécuté, tant par mer que terre, des rebelles qui estiont venuz sur la dicque près Amsteldamme : dont j'ay receu ung plaisir indicible, pour l'importance de ceste victoire et la conséquence dont fust esté la demeure desdicts rebelles sur ladicte dicque; vous en louant grandement et sçachant cordialement gré, avec assurance que, avoir ceste faction esté faicte par vostre main, me donne plus de plaisir et contentement que la victoire propre, estant aussy bien certain que, vous trouvant en samblables occasions, les ennemis ne fauldront de recevoir pareil traitement... » (Archives du Royaume, papiers d'État.)

(1) *Con tener los dichos Alemanes un alojamiento tan fuerte que bastara para defenderse de todo el mundo...*

(2) *Esmerilles.*

avec eux une partie de ses arquebusiers, et en les renforçant de trois compagnies de Polweiler.—Les gens de Licques ne se conduisirent guère mieux que les Allemands; mais là le mal fut moins considérable (1). — Le duc dit au Roi que les marins continuent à lui manquer; à aucun prix, ils ne veulent servir le Roi contre leurs frères, comme ils disent. — S'il parvenait à avoir la supériorité sur mer, il ne doute pas que ceux de Hollande et de Zélande ne fussent bientôt réduits à se rendre, surtout à présent qu'ils n'ont plus l'espoir d'être secourus de la reine d'Angleterre. — C'est par ce motif qu'il a traité avec cette reine, car il proteste que le Roi n'a pas un vassal qui désire plus la ruine d'Élisabeth, par la haine particulière qu'il lui porte et à ses adhérents. — Près de Nieuport, on a pris deux barques qui se dirigeaient vers cette ville, avec des arquebuses et d'autres armes. Cela a fait découvrir les intelligences que les rebelles avaient à Ypres et à Nieuport. Le comte du Rœulx est occupé à faire saisir et exécuter les coupables (2). — Le comte Louis de Nassau est à Francfort, où il a réuni tous

(1) Voy. le texte de toute cette partie de la lettre dans la *Correspondance*, n° CCCXXXII.

(2) Les extraits, qu'on va lire, de trois lettres écrites, de Bruges, au duc d'Albe, par le comte du Rœulx (Jean de Croy), commis au gouvernement de la Flandre, fourniront de plus amples détails sur cette affaire :

Lettre du 25 mars : « Il y at, depuis deux jours enchà, par ceulx de la ville de Nyeuport, avecq l'assistance des gens de guerre y estans, prins par dedens le pays, à demye-lieu près de la ville, certain batteau chargé de deux cens harcquebouzes, dont la pluspart estoyent chargiez, enfremez en trois ou quatre coifres, avecq leur flasques et flasquilles et tout l'équipaige y servant, ensamble deux tonneletz de pouldres, estant ledict batteau conduit de six ou sept hommes, lesquelz sont menez prisonniers audict Nyeuport. J'espère que leur feray sy bon traictement, qu'ilz serront constrainctz confesser le tout, et à ceste effect je me parte asteure vers ledict Nyeuport, et ne fauldray de tout advertir Vostredicte Excellence. Ilz sont journellement beaucoup de batteaulx pour mectre gens en terre, ce qu'ilz firent hier fort matin auprès de l'Audeman noef bateaulx, jusques à six cens hommes, lesquelz furent repoulez par les gens de guerre et paysans estantz là allentour, et en y eult seulement trois prisonniers, qui estoyent demeurez à la centinelle sur la dicque, et ne sceurent gaigner leur batteaulx à temps. Ilz disent que la première entreprinse qu'ilz doibvent faire serra pour gaignier quelque port de mer en Flandres; nous verrons ce qu'il en serra... »

Lettre du 30 mars : « Monseigneur, je ne voeulx faillir mander à V. Ex. comme avant-hier je suis retourné de Nyeupoort, où j'ay trouvé le batteau et prisonniers, conforme que luy avoy escript à mon partement d'icy; et, combien que j'ay cherchié tous moyens pour entendre d'eulx tout leur desseing, toutesfois ne les ay sceu induire aultrement, sinon qu'ilz disent que leur

les ritmâtres qui l'an passé servirent son frère. Lui et le comte palatin se donnent beaucoup de mouvement, et ils ont des intelligences en une infinité d'endroits.

Liasse 556.

» intention estoit de se trouver tost en plus grandt nombre, et, avecq les harquebouzes et munitions dont le batteau estoit chargé, de deux costelz surprendre la ville de Nyeuport : de quoy Dieu nous ast gardé, et espère, avecq son ayde, mectre ordre que telle chose n'advieudrat. Ilz disent aussy avoir eult lesdictes harquebouzes et munitions de guerre y servans en la ville d'Anvers : de quoy ne faudray incontinent en advertir le seigneur de Champagney du nom du marchand vendeur, ensemble de tous aultres que j'entendray en ladicte ville s'avoir meslé de leur faict. Il y en at depuis encoire ung prins, que j'espère dirat davantaige, pour avoir esté, avecq aultres, comme l'on dict, chief et conducteur de toutte l'affaire, lequel j'ay faict ammener en ceste ville, pour l'interroguier plus particulièrement... »

Lettre du 14 avril : « ... Quandt aux prisonniers de Nyeuport, ilz ne disent aultre chose que je n'ay mandé à V. E. Cestuy que je pensoy le principal ne voeult rien dire, pour torture que l'on luy sache donner, sinon que ung nommé Jacques Baert avoit commission du prince d'Oranges de lever gens et faire l'entreprinse de Nyeuport; j'espère que, se voyant tourmenté sy souvent, il dirat davantaige... »

Une lettre des bailli et échevins de la châtellenie d'Ypres au duc d'Albe, en date du 2 avril, contient quelques autres renseignements. On y lit : « Monseigneur, ayans, ces jours de Pasques derniers passés, appréhendé certains prisonniers, par lesquelz avons entendu la furieuse et secrète entreprinse que ce dressoit sur la ville de Nieupoort, de sorte que par la susdicte prinse, avecque la bonne poursuite qui ayt esté faite en tous aultres lieux, de la part des officiers, par nostre diligente et subyte advertence, l'entière embussche ayt esté descouverte, n'avons voulu faillir d'en faire quelques communications, aux moins des principaulx pointz de leur mauldicte conspiration et trahistreuse machination, à Vostredicte Excellence, qui estoit de s'assembler près dudict Nieupoort, où que oussy ung capitaine nommé Pierre Clarisse, ayant fait sa compaignye par dechà, se devoit trouver en embussche, et ung aultre, nommé Michiel, du costé de la mer avecq aulcunes navires, pour, tous jointcs, envahir ladicte ville et illecq incontinent se faire fortz, pour par ce moyen affranchier toutes leurs navigations, et empescher les aultres, ensemble d'emprendre plus avant sur ceste coste du westquartier de Flandres... »

Le prince d'Orange sentait tout l'avantage que lui aurait donné la possession d'un port en Flandre, où d'ailleurs il avait beaucoup de partisans. Aussi, peu de jours après l'entreprise manquée sur Nieuport, ses gens opérèrent-ils un débarquement sur un autre point de cette province. Voici ce que le comte du Rœulx écrivait au duc d'Albe le 3 avril : « Je ne voeulx faillir » mander à Vostre Excellence que, hier, environ les deulx heures du matin, descendirent en terre, au Sas de Gandt, environ six à sept cens gheulx, et vindrent par terre assaillir le vil- » laige d'Assenede, où j'avois ungne enseigne de gens de piedt, lesquelz furent assailliz de deux

1223. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 16 avril 1573.* Il est inutile de songer à tirer rien des états, tant que les troubles de Hollande et de Zélande ne seront pas apaisés, à moins qu'on ne veuille annuler tout ce qu'ils accordèrent au Roi en 1569. — Jusqu'à présent, il ne s'était agi que du 10^e denier; maintenant les états mettent en question la durée de l'aide qu'ils consentiront, en remplacement de cet impôt. — Ces jours passés, le duc leur fit demander qu'ils voulussent donner leurs lettres pour un million de florins à imputer sur les aides courantes et à venir. Il envoie au Roi la réponse que les états de Brabant et d'Artois lui ont faite, et à laquelle seront sans doute conformes celles des autres États. — Dans ces circonstances, et ne voulant pas entendre des insolences auxquelles il ne puisse remédier, il a résolu de ne rien traiter avec eux. — Ceux des conseils d'État et des finances qui sont à Bruxelles envoyèrent à sa signature une lettre dans laquelle il était rendu compte au Roi des demandes des états, et il lui était proposé d'y faire droit; il n'a pas voulu la signer. — Il prie le Roi de lui écrire, par le canal d'Hopperus, une lettre qu'il puisse montrer au conseil, et dans laquelle il soit dit que l'abolition du 10^e et du 20^e denier était subordonnée à la concession

» costelz, ayantz les ennemis repoulsé ungue esquadre quy estoit de garde audict Sas, tellement
 » que, aprez avoir soustenu quelque bonne espace, les nostres furent constraintz se retirer
 » au chasteau, ayant les ennemys bruslé ledict villaige. Touttesfois s'est gardée l'église et ung
 » petit monastère estant audict villaige; n'ayant eu de perte que deux prisonniers, lesquelz,
 » retournez en leurs bateaux, pendirent incontinent à leurs mastz, et sept ou huit que avons
 » eu blessié, à ce que je puis entendre. Ilz en ont perdu beaucoup davantaige, et ung prisonnier
 » assez de bonne fahon, estant de Hondscote, lequel j'ay fait interroguier ce matin; et dict que
 » lesdicts gheulx ont grande envye de descendre et faire entreprinse en Flandres... »

Cette province n'avait pas seulement à craindre les incursions des gueux de mer; elle était infestée aussi par les gueux de bois, qui y commettaient de grands brigandages et d'atroces cruautés. Le conseil d'État mandait au duc d'Albe le 6 avril : « Monseigneur, comme, à nostre
 » grand regret, sommes esté advertiz que grand nombre de banniz, sectaires, vagabondes et
 » aultres meschans garnemens, à l'assistance des volleurs tenans les bois, se sont de nouveau
 » advanchez robber, piller et voller le pays de Flandres, et spécialement meurdrir plusieurs
 » curez et aultres gens d'église, de sorte que, puis trois mois en çà, ont meschamment fait morir
 » les pasteurs ou curez de Dulsemont, Curen, Huytequatre, Pouxes, Hausbeecq et quelques
 » aultres, et aussy poursuiivy par deux fois le curé de Zommerghem, et bruslé la maison de
 » quelque aultre pasteur, joindant la seigneurie dudict Curen, et fait en pluisieurs lieux divers
 » et énormes oultraiges et excès, etc... » (Archives du Royaume, papiers d'État.)

d'une aide de 2,000,000, pour tout le temps que dureraient les nécessités de l'État. Avant de signer cette lettre, il convient que le Roi en pèse les expressions, pour qu'il n'y en ait pas dont les opposants puissent tirer avantage.

[L'acte d'accord des prélats et nobles de Brabant est dans la liasse, ainsi que celui des prélats et nobles d'Artois. Il résulte du premier que les prélats et nobles de Brabant consentaient à donner leurs obligations pour la somme de 271,000 livres Artois, qui leur avait été demandée le 5 mars, mais à condition que, dans le terme de six semaines, les états généraux seraient assemblés, pour entendre le rapport de ce qui aurait été résolu par les états des diverses provinces sur les propositions faites à l'assemblée précédente; que le pays de Brabant demeurerait à toujours exempt du 10^e et du 20^e denier, « auparavant demandés par S. E. et, sans précédent accord ou consentement » légitime, commencez d'estre rigoureusement exécutez; » que les anciens droits, coutumes et privilèges du pays seroient observés; qu'il seroit incontinent interdit au conseil lez S. E. (conseil des Troubles) de prendre connoissance et exercer judicature sur les natifs et inhabitans de Brabant, etc. Les prélats et nobles d'Artois subordonnaient aussi leur consentement à l'entière abolition du 10^e et du 20^e denier.]

Liasse 556.

1224. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 16 avril 1573.*

Il se plaint des difficultés qu'il rencontre dans les états, relativement aux sommes qui leur ont été demandées en remplacement du 10^e et du 20^e denier. — Il affirme que ce n'est pas le 10^e qu'abhorrent les états, mais la perpétuité de la subvention, parce qu'ils ne peuvent plus être les tuteurs du Roi, comme ils le prétendent tous, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. — Cette affaire n'a, selon lui, que quatre issues; il faut : ou que les états reconnaissent leur tort, ou que le Roi les y force, ou qu'il les libère de l'engagement qu'ils ont contracté, ou enfin que le débat soit déféré à la justice. S'en remettre aux états serait, selon le duc, chose fort dure, et qui, outre le préjudice qui pourrait en résulter pour les intérêts du Roi, porterait atteinte à sa réputation. Employer la force, le duc croit que cela serait possible après la fin des troubles, mais il doute que cela fût durable (1). Recourir aux voies judiciaires : en supposant que les états accep-

(1) *Pero temo que seria tan violento que no sé si duraria.*

tassent ce moyen, le duc ne sait s'il se trouverait des juges qui voulussent reconnaître le droit du Roi, quelque évident qu'il soit. — C'est une fâcheuse matière à traiter avec eux, tant que durera la rébellion. — Le duc incline pour le recours aux tribunaux. S'ils donnent raison au Roi, dit-il, les états ne pourront plus s'opposer; s'ils lui donnent tort, il n'y perdra rien, puisqu'ils nient la concession qu'ils ont faite. Mais c'est là un point qu'il importe de tenir secret, jusqu'à ce que le Roi ait fait connaître au duc sa volonté (1).

Liasse 668.

1225. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 16 avril 1573.* Il a vu le mémoire d'Hopperus, la consulte du conseil d'État et les résolutions du Roi que S. M. lui a envoyés (2). Il soumet au Roi, sur différents points traités dans ces écrits, les observations suivantes :

PARDON. Il est d'avis que le Roi n'y fasse pas d'exceptions générales, mais des exceptions nominatives; qu'il n'y comprenne pas les délits commis contre la religion, puisqu'il n'a pas le pouvoir de les remettre; que l'on ne s'écarte pas de la forme observée jusqu'ici pour recevoir en grâce les rebelles, etc. — Il envoie au Roi un projet de pardon qui fut discuté et adopté dans un conseil tenu à Nimègue en sa présence, et auquel assistèrent Berlaymont, Hierges, le chancelier de Gueldre, les présidents de Frise et d'Overyssel, les conseillers d'Assonleville et del Rio. Dans ce conseil, on débattit le point de savoir s'il fallait offrir le pardon aux villes révoltées : on trouva que cette offre pouvait avoir de grands inconvénients pour l'autorité du Roi, et qu'elle ne servirait qu'à donner aux rebelles l'occasion de nouvelles insolences, comme cela arriva, lorsqu'il écrivit au magistrat d'Amsterdam, et que les rebelles répondirent qu'on leur accordât la liberté de conscience; que, sinon, ils ne se soumettraient pas, à moins que leurs affaires ne fussent en un plus mauvais état (3). — Le projet de pardon

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCXXXIII.

(2) Voy. les n° 1206 et 1210.

(3) Voy. ci-dessus, p. 524. P. Bor, qui a inséré dans ses *Nederlantsche Oorloghen*, liv. VI, la lettre du duc d'Albe au magistrat d'Amsterdam, et celles que ce magistrat écrivit aux autres villes, pour leur en transmettre copie, donne aussi la substance de la réponse qui fut faite *by eenighe liefhebbers onses ghemeynen vaderlands*. Cette réponse, datée de Delft le 12 mars 1573, forme un petit livret de 59 pages, fort rare.